

Faire partager les valeurs de la République, une mission prioritaire mais difficile à l'école aujourd'hui

Jean-Paul DELAHAYE, Inspecteur général de l'éducation nationale honoraire

L'école de la République a toujours eu pour mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Et ce, dès le début de la Troisième République :

Loi du 28 mars 1882
Art. 1er « L'enseignement primaire comprend :
« L'instruction morale et civique ;
La lecture et l'écriture ;... »

En plaçant dans la loi de 1882 « l'instruction morale et civique » au-dessus du « lire écrire et compter » pour l'école primaire, Jules Ferry signifie très clairement qu'il s'agit bien, pour l'école de la République, de former des républicains. Pour dire les choses autrement, il n'y a pas de République possible sans républicains. Et c'est le rôle confié historiquement à l'école depuis les débuts de la Troisième République.

Et, dès le début, les pratiques pédagogiques doivent être mises en cohérence avec les buts affichés. Il s'agit de rompre avec l'ancien régime en adoptant des démarches qui rendent les citoyens pleinement responsables. Jules Ferry est très clair sur ce sujet et ceux qui opposent de façon ridicule pédagogie et République feraient bien de le relire.

"Les hommes d'ancien régime dans l'enseignement primaire sont un peu surpris de ce que nous entreprenons ; ils sont même un peu choqués ! Mais, disent-ils, est-ce que, autrefois, avec les anciennes méthodes, avec le programme restreint à lire, à écrire et à compter, on ne faisait pas des élèves sachant bien lire, écrivant correctement, comptant à merveille, comptant et écrivant peut-être mieux que ceux d'aujourd'hui, au bout d'un an ou deux d'école ? Cela est possible ; il se peut que l'éducation que nous voulons donner dès la petite classe nuise un peu à ce que j'appelais tout à l'heure la discipline mécanique de l'esprit. Oui, il est possible qu'au bout d'un an ou deux, nos petits enfants soient un peu moins familiers avec certaines difficultés de lecture ; seulement, entre eux et les autres, il y a cette différence : c'est que ceux qui sont plus

forts sur le mécanisme ne comprennent rien à ce qu'ils lisent, tandis que les nôtres comprennent. Voilà l'esprit de nos réformes."

(Discours de Jules Ferry au congrès pédagogique des instituteurs du 19 avril 1881)¹

Jules Ferry serait-il qualifié aujourd'hui de « pédagogue prétentieux » par certains ?

Ce qu'il faut retenir, c'est que la République ne pourrait exister si l'école ne formait pas ou ne formait plus de républicains. Cette mission n'est donc pas optionnelle, elle est obligatoire, justement parce que notre république n'est pas autre chose qu'une communauté de valeurs et que l'on est Français parce qu'on adhère à ces valeurs dont on connaît l'histoire et les combats. Ces valeurs n'ont pas à être seulement proclamées et transmises par l'école comme des connaissances abstraites et théoriques, mais elles ont à être mises en œuvre effectivement.

C'est ce que rappellent avec force les deux dernières lois d'orientation

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité ».

Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Cette citation de la loi de refondation du 8 juillet 2013, entrée dans le Code l'éducation, montre à la fois une continuité et une évolution. La continuité c'est la première phrase, qui est le texte de la loi d'orientation de 2005. La deuxième phrase est l'ajout de 2013, ajout qui a semblé essentiel au ministre Vincent Peillon et à la représentation nationale, et qui précise les valeurs qu'il s'agit de faire partager : l'égalité dignité des êtres humains, la liberté

¹ Cité par Claude Lelièvre, <https://blogs.media-part.fr/claude-lelievre/blog/180308/jules-ferry-et-les-nouveaux-programmes>

de conscience et la laïcité à tous les élèves. Cet ajout montre qu'il est apparu indispensable de préciser, en 2013, ce qu'on entend par « partager les valeurs de la République » et l'ajout du mot « laïcité » n'est évidemment pas anodin. Et c'est moi qui souligne avec des caractères gras « à tous les élèves », j'y reviens dans un instant.

Et l'article 5 de la Charte de la laïcité indique, en écho à la loi, que c'est bien dans établissements scolaires que le respect de ces principes doit être intégré à la démarche éducative.

Article 5 de la Charte :
« La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes ».

Cela dit, comme chacun le sait, la mise en œuvre n'est pas simple.

Quelques points de vigilance pour rendre possible le partage des valeurs de la République à l'école

Pour rendre possible le partage des valeurs de la République, il faut être particulièrement attentif à plusieurs points de vigilance.

1. Tout d'abord, et c'est la base de tout, l'école et la société doivent agir de concert

Le meilleur enseignement possible concernant les valeurs ne sera efficace que si la réalité sociale n'apporte pas un démenti à ce qui est enseigné. Ce qui pose problème à l'école aujourd'hui c'est le fait que notre société est schizophrénique en ce sens qu'elle fait souvent le contraire de ce qu'elle demande à l'école de transmettre. Schizophrénique comme certains responsables politiques qui ont tendance à considérer que la justice est trop lente et trop laxiste pour les petits délinquants mais trop sévère et trop expéditive quand ils sont eux-mêmes mis en cause. Il est difficile de transmettre les valeurs de respect des règles et des institutions, d'effort, de solidarité à l'école, par exemple, dans une société où l'argent facile est valorisé, qui donne en modèle des vedettes factices et quand les familles elles-mêmes sont souvent démunies dans leur rôle de co-éducatrices.

On demande à l'école de former des citoyens en mesure de comprendre la nécessité de l'intérêt général, or la société ambiante pousse toujours plus loin le culte de l'individualisme et la défense des intérêts particuliers. Comme le dit

Régis Debray à la première ligne de son ouvrage, *Le moment Fraternité*, « l'individu est tout et le tout n'est plus rien ».

L'école est donc soumise à des vents contraires. Ce constat n'est pas nouveau.

Déjà en 1997, dans la circulaire sur les missions du professeur du second degré, ce constat apparaissait : « *Le professeur est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment à l'éducation à la citoyenneté, et ce d'autant plus que l'établissement est parfois le seul lieu où l'élève trouve repères et valeurs de référence* »³.

Loin de nous démobiliser, ce constat doit au contraire nous convaincre de l'importance vitale de la mission confiée à l'école.

Reconnaissons simplement que la cohérence d'attitude entre la société et l'école est tout de même une condition de faisabilité et d'efficacité pour la transmission et le partage des valeurs.

2. La mission de l'école est difficile car il faut comprendre que c'est l'ensemble de la société qui est en mal d'intégration, et c'est le deuxième point de vigilance

Voilà pourquoi, j'ai écrit en gras tout à l'heure « à tous les élèves ». Je veux dire par là que la question de la transmission des valeurs communes se pose en réalité de façon générale pour notre société tout entière. C'est bien chaque nouvelle génération, donc tous nos élèves⁴, qui ont besoin de ce travail autour du contrat social fondé sur les valeurs de la République. Je vais donner un exemple. Au cours de mes déplacements, j'ai pu observer que si la Charte de la laïcité est généralement bien affichée et utilisée dans les établissements, ce n'était pas encore le cas partout en 2014 et 2015. Et à ma question posée aux chefs d'établissement concernés « pourquoi ? », il m'est arrivé d'entendre « ce n'est pas nécessaire car il n'y a pas de problème ici », sous-entendu, la Charte n'est pas nécessaire car il n'y a pas de musulmans dans l'établissement !

Je veux être très clair sur ce point. On passe totalement à côté du sujet si on considère que ce sont seulement les populations défavorisées ou d'origine immigrée qui auraient besoin de recevoir un brevet de laïcité et seraient les seuls à se voir interrogées sur leur respect des valeurs républicaines. Je rappelle d'ailleurs à ceux qui auraient été inattentifs que ce sont des intégristes d'une autre religion qui ont commencé à combattre les ABC de l'égalité filles-garçons en 2013.

C'est le paradoxe apparent de la laïcité qui sépare pour rassembler : qui sépare le pouvoir religieux

² Régis Debray, *Le moment fraternité*, Gallimard, 2009, p. 11.

³ Circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997.

⁴ Abdennour Bidar, *Quelle pédagogie de la laïcité à l'école*, Revue ES-PRIT, octobre 2014.

et le pouvoir politique, le droit civil et le droit canon, le curé, le pasteur, l'imam et le rabbin de l'instituteur, pour rassembler les citoyens autour de valeurs communes. L'article 13 de la Charte de la laïcité le dit très clairement.

Article 13 de la Charte :
« Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République ».

Le problème, c'est qu'aujourd'hui certains de nos concitoyens conçoivent le « vivre ensemble » comme un « vivre entre soi, sans contacts avec les autres ». Autrement dit, certains veulent se rassembler pour s'isoler, pour se séparer des autres. Ce qui s'est passé l'an dernier dans le XVI^e arrondissement de Paris est, de ce point de vue, plutôt affligeant : on a vu des citoyens aisés, on peut même dire riches, refusant la venue dans leur quartier de quelques pauvres que certains ont même osé qualifier de « nuisances ». Je ne sais pas si vous avez entendu cette expression de « nuisances » pour qualifier les pauvres ?

Comment des êtres humains peuvent-ils parler ainsi d'autres êtres humains dans notre pays, aujourd'hui ? Quelle fraternité, quelle citoyenneté en partage dans ces territoires de la République que je considère comme des territoires perdus de la république d'une certaine manière, territoires où la mixité sociale est vécue comme un drame épouvantable par ceux qui se sont barricadés dans ce qu'il est convenu d'appeler des ghettos de riches ? C'est dans ces territoires qui se sont protégés des autres qu'il faudrait conduire des actions d'éducation ou de rééducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République, car je considère que les valeurs de la République y sont en danger. Il y a beaucoup d'argent dans certains endroits de notre pays, mais aussi beaucoup de pauvreté en humanité dans ces mêmes endroits, et beaucoup de nécessaires en valeurs républicaines.

3. Le troisième point de vigilance invite à être attentif aux liens entre valeurs et justice socio-économique au sein de la société

Pour revenir un instant sur la laïcité, la République est laïque et sociale disait Jean Jaurès en substance, et il ajoutait cette mise en garde : elle restera laïque si elle sait rester sociale.

Dans certaines parties du territoire de la République en grande détresse sociale, les valeurs de la République apparaissent trop souvent aux habitants davantage comme des incantations que comme des réalités vécues. Aucune excuse à la

violence, au fanatisme, à la folie meurtrière bien sûr, mais il n'est pas interdit d'être lucide : si des lectures fondamentalistes du monde sont à l'œuvre ici ou là, c'est que la République éprouve des difficultés à défendre ses propres valeurs. On ne peut méconnaître que, parfois, la question religieuse est le masque de la question sociale et ce mélange est à lui seul détonnant.

Plus généralement, les zones d'exclusion et les ghettos ne sont pas compatibles avec l'idéal républicain. Pas plus les ghettos de pauvres subis que les ghettos de riches volontaires. On craint à juste titre une dérive communautariste de la société mais il y a beaucoup d'hypocrisie, il faut le dire, dans certaines manifestations d'inquiétude à ce sujet, surtout de la part de ceux qui, par exemple, n'appliquent pas la loi de la République sur le seuil minimal de logements sociaux dans leur ville ou qui se rappellent qu'ils vivent dans une République laïque uniquement quand ils voient des musulmans.

C'est la pauvreté économique, sociale, culturelle de bon nombre d'élèves qui rend très difficile aux enseignants leur mission de transmission de savoirs fondés sur la raison. Or, la raison est un instrument indispensable pour expliquer le monde. Quelle fraternité et quelle citoyenneté en partage pour les 5 millions de chômeurs et leurs enfants, pour les 1,2 million d'élèves de nos écoles, collèges et lycées qui vivent aujourd'hui dans la grande pauvreté, un élève sur dix ? Comment entrer sereinement dans les apprentissages quand on est mal logé, qu'on a des difficultés pour se nourrir, pour s'habiller, pour payer les fournitures et les équipements, pour participer aux sorties et voyages scolaires ? Très concrètement, par exemple, comment faire partager l'idéal du vivre ensemble à des jeunes qui ne trouvent pas de stages de formation, de logement ou d'emploi en raison de leur origine ?

Comme l'écrivait magnifiquement Victor Hugo en 1872, « comment peut-il penser celui qui ne peut vivre » ? Rappelons l'avertissement que donnait Jules Michelet à ses étudiants en 1848, car il me semble bien que cet avertissement soit toujours valable aujourd'hui : « *Nulle fraternité hors du droit, nul amour dans l'iniquité, nulle alliance hors du cercle que doit tracer la justice* »⁵.

Proclamer le « vivre ensemble » mais refuser de « scolariser ensemble », c'est dénoncer les inégalités en théorie mais ne rien faire pour les combattre.

⁵ Jules Michelet, 8^e leçon, 3 février 1848, dans *L'étudiant*, Paris, Seuil, 1970, p. 137.

Cela fait très longtemps que l'on sait qu'il y a un lien entre crédibilité des valeurs et question sociale. C'était le message de Jean Jaurès en 1905 que je rappelais tout à l'heure. Ferdinand Buisson nous avertissait à son tour en 1911 et on ferait bien de prendre cet avertissement enfin au sérieux.

« Il y a toujours une question scolaire, mais ce n'est pas de savoir qui de l'Église ou de l'État dirigera l'école : la chose est jugée. C'est de savoir si notre démocratie réussira à faire, par l'éducation, la France de demain plus forte, plus grande, plus juste, plus humaine que ne fut celle d'hier. Ce n'est plus une question politique, c'est la première des questions sociales ».

Ferdinand Buisson, 1911⁶.

4. Enfin, quatrième point de vigilance, et je vais m'y attarder, notre institution scolaire elle-même doit donner l'exemple de pratiques conformes aux valeurs qu'elle doit faire partager aux élèves

Le système éducatif dans son ensemble, comme les unités d'enseignement, écoles et établissements, fonctionnent le plus souvent et fort heureusement conformément aux valeurs et aux principes affichés.

Notre école n'a pas à rougir de son action. Il faut le rappeler en ces temps où le déclinisme est porteur. En quarante ans, notre école s'est en effet transformée et a transformé la France. Prenons deux illustrations de ces progrès considérables. D'abord, aujourd'hui, 44 % des jeunes d'une génération quittent le système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur, c'est plus que nos voisins européens, et plus du double de la génération qui part à la retraite en ce moment.

Ensuite, le nombre des sorties annuelles sans qualification qui restait bloqué à 140 000 vient de passer après quatre ans d'efforts à moins de 100 000 et nous serons à 80 000 à la rentrée 2017. C'est le fruit d'une mobilisation générale et, là encore par les temps qui courent il convient de le rappeler, c'est en particulier le résultat de l'engagement de personnes qui travaillent pour l'intérêt général et qui ont le statut de fonctionnaire.

Un sondage paru en mai 2011 est incontestablement de nature à encourager tous les acteurs du système éducatif dans leur mission. On y relève en effet que 71 % des Français font essentiellement confiance à l'école, juste après les associations (79 %) pour transmettre des valeurs positives, très loin devant les syndicats (39 %), les institutions religieuses (38 %) et les responsables politiques (15 %)⁷.

Mais, une fois que l'on a dit cela, la lucidité nous oblige à poser cette question, pas seulement à l'école mais à l'ensemble de la société : comment rendre compatibles avec les valeurs républicaines de tels écarts de réussite entre nos établissements scolaires, comment rendre compatible avec ces mêmes valeurs républicaines l'existence simultanée d'établissements scolaires ghettos et d'établissements scolaires, pas seulement privés mais aussi publics, réservés à une élite sociale et à quelques boursiers méritants ? Comment mettre en avant nos valeurs et supporter l'échec scolaire précoce et cumulatif de 15 % environ des jeunes, essentiellement issus des familles les plus défavorisées, échec qui atteste la permanence de l'effet des inégalités sociales sur les parcours scolaires et met gravement en cause l'idéal du système éducatif d'assurer l'égalité des enfants. Et comme chacun le sait, le poids de l'origine sociale sur les destins scolaires est nettement supérieur chez nous que dans la plupart des pays de l'OCDE. Quand on observe que 90 % des enfants de cadres et d'enseignants ont le baccalauréat sans problème 7 ans après leur entrée en sixième et que ce n'est le cas que pour 40 % des enfants d'ouvriers, on voit bien qu'il n'y a guère plus de progrès à espérer pour certains mais que les marges de progression pour les autres sont énormes.

C'est cela qu'il faut savoir sur l'état de notre système éducatif, c'est cette situation insupportable qu'il faut faire cesser car elle met gravement en cause l'idéal du système éducatif d'assurer l'égalité des enfants. Malgré l'engagement des personnels, il y a une fracture scolaire comme il y a une fracture sociale, fracture attestée par la permanence de l'effet des inégalités sociales sur les destins scolaires.

Le problème, c'est quand on fait de la mise en avant des valeurs, une sorte d'alibi ou de faux nez, pour masquer des agissements parfaitement contraires à nos valeurs. Par exemple, un collège qui place ces valeurs au cœur de son projet d'établissement mais qui continue tranquillement à constituer des filières de relégation pour les élèves en difficulté doit évidemment être mis rapidement en demeure de ne plus piétiner impunément ces valeurs.

Par exemple encore, la difficulté que nous éprouvons depuis maintenant 40 ans à achever la construction du collège unique montre bien l'étendue de nos contradictions. Comment prétendre à une citoyenneté partagée par la jeunesse quand une partie d'entre elle se rend très vite compte que le collège qui l'accueille n'a pas été

⁶ Ferdinand Buisson, *La foi laïque. Extraits de discours et d'écrits*, Paris, Hachette, 1911, p. 261. Cité par Laurence Loeffel, *Pour la laïque et autres textes par Jean Jaurès*, Paris, Le bord de l'eau, 2006, p. 36.

⁷ Sondage Harris interactive pour l'institut Montaigne, mai 2011.

pensé pour tous mais uniquement pour les élèves qui sont programmés pour la voie générale du lycée. Comment expliquer que, chaque fois que l'on veut élargir la base sociale de la réussite on soit immédiatement accusé de nivellement par le bas par ceux qui veulent garder les positions acquises par leur classe sociale ? Par exemple toujours, peut-il exister une citoyenneté partagée, une fraternité, sans mixité sociale et scolaire, c'est-à-dire si ceux qui bénéficient d'un système élitiste, qui n'est pas de l'élitisme républicain mais qui est en réalité un élitisme social, continuent à vouloir isoler leurs enfants des enfants du peuple ?

Par exemple encore, comment expliquer autrement que par une lutte de classe, que cette formidable avancée démocratique que représente une deuxième langue vivante offerte à tous les enfants en 5e et plus seulement à quelques-uns en 6e soit autant combattue par certains ? Ce qui a été mis en place, c'est bien langue pour tous en quelque sorte. Alors, qui cela peut-il gêner ? *A priori* les deux langues vivantes pour tous ne peuvent gêner personne, sauf peut-être ceux qui utilisaient les langues vivantes pour séparer leurs enfants des enfants des autres dès la classe de 6e, mais qui ne peuvent évidemment avancer cet argument à visage découvert et qui préfèrent parler d'égalitarisme, de nivellement par le bas, le « bas », c'est-à-dire le peuple, appréciera...

Et que dire enfin d'un lycée qui sélectionne ses élèves, qui refoule ses redoublants ou qui réoriente à tout va les élèves qui lui feraient perdre des places dans son rang de classement ?

Ne sous-estimons pas le problème. Car ces pratiques placent notre école publique en position délicate, une position en quelque sorte de cristallisation de toutes les insatisfactions en tant que représentant une République qui oublie parfois que la devise républicaine est un tout et qu'il est illusoire de penser faire vivre la liberté si on oublie l'égalité et la fraternité.

Ce que font les établissements dont les pratiques sont conformes aux valeurs proclamées

1. Ils promeuvent une éthique collective de l'action pédagogique et éducative autour de quelques principes

- Tous les élèves de l'établissement peuvent réussir et aucun n'est condamné à l'échec : c'est le principe

d'éducabilité de tous.

- La promotion de tous ne nuit à personne.
- L'hétérogénéité des classes aide davantage les plus faibles qu'elle ne pénalise les plus forts.
Autrement dit, ce sont des équipes qui ont su trouver la force nécessaire pour s'opposer au « sauve-qui-peut » et au « chacun pour soi » dans l'école ou l'établissement, une stratégie qui profite comme on le sait aux plus favorisés.

Ce sont des établissements accueillants. Je veux dire par là que ces établissements montrent en permanence aux élèves, quels qu'ils soient, qu'ils sont attendus, qu'ils ont toute leur place dans l'école, le collège, le LP ou le LEGT, Personne ne doit et ne peut se sentir étranger dans un établissement de la République. L'établissement, c'est d'abord un accueil éducatif.

Ce sont des établissements justes. Vous le savez, les élèves ont un sens aigu de l'injustice. Et, pour eux, l'injustice commence avec une note mal comprise, une orientation non désirée, une sanction ou une exclusion incompréhensible, une punition collective. Mais un établissement juste n'est pas un établissement laxiste. Les élèves ne s'y trompent pas qui sont souvent les plus sévères en conseil de discipline pour sanctionner les dérapages de certains d'entre eux.

Ces établissements sont enfin respectueux et ambitieux. Un établissement scolaire dont tous les membres, adultes et élèves, sont réciproquement respectueux, c'est-à-dire attentifs aux autres, aux personnes et à leurs droits, attentifs aux règles communes, est un établissement plus à l'abri qu'un autre du désordre et de l'injustice. Un établissement respectueux est aussi un établissement ambitieux pour tous ses élèves.

En fait, on sait ce qu'il faut faire pédagogiquement pour que notre école devienne l'école de la réussite de tous.

Nous avons en mains tous les éléments d'un « PISA choc » dont la France, contrairement à d'autres pays, a trop longtemps différé la mise en œuvre.

On le sait car des écoles, des collèges et des lycées sont déjà mobilisés et ont trouvé des modes d'organisation plus efficaces que d'autres car toutes les approches ne se valent pas si l'on veut démocratiser la réussite scolaire et mettre nos pratiques à l'épreuve des valeurs. Et dans ces lieux qui font honneur à l'école de notre République, on a dépassé depuis longtemps des oppositions qui nous ont fait perdre beaucoup de temps.

L'opposition factice et stérile entre éducation et

instruction, entre connaissances et compétences, entre didactique et pédagogie, entre cadrage national et autonomie, entre républicains et pédagogues.

Ce n'est pas parce qu'un enseignant est pédagogue qu'il est un « pédagogue » irresponsable baissant le niveau d'exigence par facilité, ce n'est pas parce qu'un enseignant est républicain qu'il est un « réac-publicain » ayant arrêté le temps de l'école à un âge d'or mythique des années 1950. Il paraît qu'il y aurait même aujourd'hui des « pédagogues prétentieux ». La haine de la pédagogie proférée par certains prépare en réalité le retour à la sélection précoce des élèves. Ceux qui n'aiment pas la pédagogie n'ont jamais accepté, en réalité, la démocratisation de l'enseignement. Et je voudrais qu'on nous dise en quoi une école plus démocratique serait moins républicaine !

On sait aussi ce qu'il faut faire grâce à la recherche en éducation, insuffisamment utilisée dans notre pays, or cette recherche produit des résultats qui devraient désormais guider notre action collective.

Notre école est donc pleine de ressources, la question est comment généraliser ce qui marche, comment lever les blocages, comment mieux soutenir les équipes qui innovent, bref comment passer de « l'innovation isolée à la transformation générale », c'est-à-dire à la refondation.

2. Ils mettent en œuvre des actions qui sont en accord avec les valeurs que l'on souhaite faire partager aux élèves

Donnons quelques exemples de cohérence entre valeurs proclamées et pratiques éducatives et pédagogiques :

- L'établissement veille à la répartition des élèves dans **des classes hétérogènes** ;
- **Les moyens** sont répartis dans les classes en fonction des besoins : on donne donc plus à ceux qui ont le plus besoin ;
- **Les emplois du temps des classes** donnent la priorité aux intérêts pédagogiques des élèves, ce qui n'est pas incompatible avec le souci de donner de bonnes conditions de travail aux enseignants ;
- **Les procédures disciplinaires** sont respectueuses des principes généraux du droit ;
- Les équipes veillent à ce que l'organisation des **voyages scolaires** ne mette pas en difficulté les familles modestes. Les listes **de fournitures scolaires** sont raisonnables et élaborées collectivement et en concertation avec les parents ;

- La direction d'école, de circonscription ou d'établissement, de département ou d'académie, la gouvernance donc, met en œuvre **des méthodes de pilotage collégial à tous les niveaux**. Autrement dit, les responsables locaux doivent, eux aussi, comme l'administration centrale, savoir passer de l'injonction à la facilitation. Parce que le rôle des instances de concertation de l'établissement est essentiel (CVC, CVL, CESC, CP, CE, CA...), il faut savoir les réunir, les animer, pour leur faire produire des projets définissant une politique éducative coordonnée. Ce n'est que comme cela que la compétence collective peut être au service des compétences individuelles et réciproquement : que serait un diagnostic de sécurité, un projet d'établissement, un contrat d'objectifs rédigé ou négocié par le seul chef d'établissement sans mobilisation de tout l'établissement ?

- L'école ou l'établissement fait vivre **le principe de co-éducation**. Pour garantir la réussite de tous les élèves, ces écoles ou établissements savent associer et faire participer tous les parents, quels qu'ils soient. Ils favorisent une alliance éducative entre tous les partenaires de l'école : parents, collectivités locales, associations.

- Quand on s'assure que tous les personnels de l'établissement ont un haut niveau d'exigence pour tous les élèves et que, dans le même temps, les parcours scolaires et les modes d'apprentissage mis en œuvre dans l'établissement sont diversifiés...

Je vais m'attarder sur ce dernier point. La réussite de tous les élèves, chacun le sait, passe par des voies d'apprentissage diversifiées. La diversité des approches possibles et des chemins pour assurer la réussite de tous interdit tout dogmatisme en la matière et appelle à la retenue. Mais il est de notre responsabilité de veiller à ce que toutes les possibilités permises par les textes en vigueur soient effectivement utilisées, en particulier parce que les établissements disposent d'une marge de manœuvre dans le cadre de l'autonomie, marge de manœuvre très insuffisamment exploitée par les établissements, comme je le constate régulièrement.

Prenons deux exemples

On sait que des approches pédagogiques fondées sur la coopération sont plus efficaces que des choix pédagogiques fondés sur la compétition. La coopération au service des apprentissages n'est nullement une utopie pédagogique. Il existe d'ores et déjà des écoles et des établissements qui ont engagé des projets pédagogiques fondés à la

fois sur l'exigence et la bienveillance et qui font réussir les élèves en misant plus sur la coopération et la solidarité que sur la compétition. Dans mon rapport sur la grande pauvreté je décris le projet de l'école Freinet de Mons-en-Barœul et celui du lycée Le Corbusier d'Aubervilliers dont l'action est portée par la fraternité. Et l'on voit qu'au-delà du choix pédagogique, il s'agit d'un projet politique : quels citoyens voulons-nous former ? Je crois que pour me faire comprendre, il n'y a pas de plus sûr moyen que de donner la parole aux élèves eux-mêmes de ce lycée qui sont venus témoigner de leur travail au CESE le 17 février 2015 à l'invitation de Marie-Aleth Grard, qui m'a accompagné tout au long de ce travail comme je l'ai accompagnée pour l'avis qu'elle a rendu sur la réussite de tous les élèves.

Un projet pédagogique fondé sur la solidarité et la coopération

Lycée Le Corbusier Aubervilliers (académie de Créteil)

Propos d'élèves

• « Dans notre lycée, nous avons un projet qui s'appelle « L'Envol », où la solidarité est le mot d'ordre et où il y a une mutualisation du travail. Cela permet à chacun de mieux comprendre les cours et aussi de travailler en groupe, ce qui instaure de la solidarité, et le résultat, en seulement deux trimestres maintenant, c'est une meilleure réussite globale, une meilleure entente entre les élèves et surtout une meilleure compréhension de l'école et des savoirs qui y sont transmis ».

• **Conseiller** : « Ne pensez-vous pas que la pression, l'évaluation, la saine concurrence, l'esprit de compétition, la réussite matérialisée par les notations, c'est quand même aussi l'apprentissage de ce qui va vous arriver dans peu de temps, à savoir l'apprentissage de la vie sociale et professionnelle?... Car le monde du travail, c'est la compétition, c'est la notation, c'est l'évaluation, c'est la concurrence et c'est aussi, de temps en temps, beaucoup de plaisir à travailler ? »

• **Élève** : « C'est vrai que, dans le monde professionnel de notre société capitaliste, il y a beaucoup de concurrence, surtout entre les employés pour garder leur poste ou même pour avoir un poste. Néanmoins, il me semble aussi qu'il y a des entreprises qui sont basées sur la solidarité. Peut-être est-ce le modèle social de notre société dans sa globalité qu'il faut changer, mais, en tout cas, je soutiens fermement que c'est par la solidarité que l'on parvient à avancer dans les meilleures conditions.

• En effet, finalement, écraser l'autre, si c'est vraiment cela notre objectif, je ne pense pas qu'on arrive à une atmosphère de travail si saine que cela et je me demande si ce sont ces résultats que l'on veut vraiment obtenir.

• Si la question est de savoir si la concurrence nous pousse à travailler, peut-être, mais je pense que c'est plutôt la considération pour l'autre qui nous pousse à travailler, et en tout cas, la volonté d'aider l'autre peut aussi nous aider à travailler, et pas seulement la mise en concurrence ».

Deuxième exemple.

On sait tous l'importance des temps d'accompagnement personnalisé des élèves organisés par l'établissement, sur le temps de présence de l'élève dans l'établissement, pris en charge par des professeurs de l'établissement : revenir sur une notion pas comprise, recevoir des conseils méthodologiques pour apprendre une leçon ou faire un devoir, échanger sur un projet d'orientation, tout cela est vital pour les élèves fragiles... Ce sont les élèves les plus démunis, les plus en risque de décrochage qui ont un besoin fondamental de ces heures. Des heures gratuites assurées par le service public pour une égalité des droits, heures dont ils ont absolument besoin. Des textes nationaux, je pense à la réforme du lycée depuis la rentrée 2010 et à la réforme du collège à la rentrée 2016, prescrivent cet accompagnement mais laissent aux conseils pédagogiques et aux chefs d'établissement le choix des modalités d'organisation. C'est cela la confiance *a priori*.

Or, que constate-t-on ? Dans trop de lycées aujourd'hui, ces heures ne sont pas correctement organisées, quand elles ne sont pas purement et simplement supprimées au profit d'heures de cours traditionnels. Et qui sont les élèves les plus pénalisés par ce manquement aux textes officiels, par ce manquement à la responsabilité ? Les élèves en risque de décrochage. Les autres, les élèves plus favorisés ont toujours la possibilité de recourir à des officines privées de soutien scolaire. Et qui fait de l'accompagnement dans ces officines privées ? Certains de nos professeurs. Témoignage cette publicité prélevée sur le site internet de l'une de ces entreprises qui font de l'argent sur le marché de l'angoisse scolaire...

Accompagnement scolaire d'excellence

Numéro 1 du soutien scolaire avec plus de 3 000 ENSEIGNANTS de l'ÉDUCATION NATIONALE, les Cours XXX proposent aux familles une pédagogie et un accompagnement scolaire adaptés au projet de chaque enfant.

Et il ne faudrait qu'il arrive la même chose aux 3 m d'accompagnement personnalisé mises en place à la rentrée 2016 en sixième de collège !

A quoi servirait-il de bâtir ensuite des plans de récupération des élèves en situation de décrochage si cela avait pour seul but de réparer ce qu'on n'a pas pu ou voulu mettre en place de façon préventive dans l'intérêt de ces élèves, tout simplement parce qu'on a préféré acheter la paix sociale dans l'établissement ?

Cela pose par là même la question du pilotage départemental et académique de ces établissements qui ne mettent pas en œuvre les directives nationales et donc cela pose la question de leur évaluation. Certains établissements ont beaucoup de chance que les citoyens ne demandent pas plus fermement l'application des textes.

Il est vrai que les parents pauvres ont rarement la parole pour réclamer les heures d'accompagnement personnalisé qu'on doit à leurs enfants, et qu'on entend davantage les autres, les parents qui bénéficient d'un système inégalitaire qui profite si bien à leurs enfants, défendre par exemple les classes bi langues de 6e !

À toutes fins utiles je rappelle tout de même l'article 15 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Art. 15. La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration ».

Encore faudrait-il que le ministère de l'éducation nationale lui-même soit exemplaire et agisse conformément aux valeurs proclamées. Ce n'est pas toujours le cas.

Ainsi, les crédits consacrés aux fonds sociaux des établissements du second degré ont été divisés par 2,3 de 2001 (73 m d'E) à 2012 (32 m d'E). Pendant dix années, dans notre pays, des économies ont été faites sur les crédits destinés aux élèves pauvres, alors même que la pauvreté augmentait. Cela s'est fait dans un silence absolu et dans un manque total de solidarité. Il y a certes eu des protestations de la part des organisations syndicales et bien sûr dans les établissements qui ont été durement touchés par ce qu'il faut bien appeler un scandale, mais où sont les pétitions de solidarité avec les plus démunis, les manifestations, les tribunes scandalisées dans les journaux de l'époque ? Rien. Mais touchez à seulement une ligne du programme de terminale S où se trouvent les enfants des CSP favorisées et vous aurez tous les journaux télévisés de 20 heures totalement affolés.

Suite à mon alerte, la ministre Najat Vallaud-Belkacem a décidé de doubler ces crédits en les portant,

dans un premier temps, à 50 millions d'euros, et puis, pour 2017 à 65 millions d'euros, l'objectif étant de revenir le plus vite possible au niveau de 2002.

Mais les contraintes budgétaires ne s'imposent pas à tout le monde dans notre pays. S'il y a des budgets sous contrainte, il y a aussi des budgets d'accompagnement éducatif sans contrainte. Il existe par exemple un accompagnement éducatif dont les crédits sont très protégés, sanctuarisés, verrouillés. Je veux parler de l'accompagnement éducatif en classes préparatoires aux grandes écoles. Cet accompagnement éducatif s'appelle « heures de colle ». Non seulement ce budget ne connaît pas la crise mais il a explosé en 10 ans, puisqu'il est passé de 50 m d'E en 2002, 70 m d'E en 2013.

Autrement dit, on ne sait pas protéger les 70 millions d'euros de fonds sociaux qui sont vitaux pour 1,2 million d'élèves pauvres, mais on sait trouver la même somme pour 84 000 étudiants de CPGE ! Prendre dans la poche des pauvres pour préserver le confort ou les privilèges de ceux qui se considèrent l'élite, n'est-ce pas une forme de solidarité à l'envers ? C'est cela les valeurs de la République ? Et qui sont les assistés en réalité dans notre pays ?

Parvenir à dépasser la contradiction entre le besoin de solidarité à l'égard des plus faibles et le mouvement de repli qui protège de l'autre, est le défi auquel nous devons répondre. Il y va de l'intérêt général car la réussite du plus grand nombre aura des effets bénéfiques sur chacun. Dans une période de crise économique et sociale, la fraternité nécessaire pour la réussite scolaire de tous se heurte inévitablement à des intérêts particuliers qui n'ont pas forcément besoin et donc envie que l'école se transforme.

Et ceux qui s'opposent à la transformation d'un système qui fait si bien, mais à quel prix ! réussir leurs propres enfants se situent sur l'ensemble de l'échiquier politique, savent se faire entendre, défendent les positions acquises, et ont un pouvoir de retardement des réformes, voire de blocage. Une partie de notre problème réside dans le fait que les dysfonctionnements de notre école qui ne parvient pas à réduire les inégalités ne nuisent pas à tout le monde. Globalement, ils ne nuisent pas aux enfants des milieux favorisés, aux enfants d'enseignants, de journalistes, de cadres supérieurs et des élites dirigeantes. Et les bénéficiaires potentiels de la refondation, notamment les 8,5 millions de pauvres et leurs enfants, sont, eux, coupés du monde politique et d'une école qui ne

sait pas les associer aux choix pédagogiques ; ils n'accèdent pas aux médias et donc ne se font pas entendre. Les milieux populaires ne peuvent donc peser sur les politiques scolaires. Faire réussir les plus pauvres, c'est faire vivre nos valeurs, au moins pour trois raisons.

C'est d'abord **une question de justice** pour les pauvres eux-mêmes. Ne sous-estimons pas les dégâts humains et le gâchis immense que représentent des années de scolarité qui ne sont qu'une suite d'échecs et d'humiliations. Tous les enfants des familles pauvres ne sont pas en échec scolaire, mais ceux qui échouent à l'école aujourd'hui seront les exclus de demain. En favorisant davantage la réussite scolaire des plus pauvres, le système éducatif leur offre le seul moyen à long terme de sortir de la détresse.

Faire réussir tous les enfants est ensuite une question essentielle pour notre démocratie et notre pacte républicain, car nous ne pourrions indéfiniment prôner le « vivre ensemble » sur le mode incantatoire et dans le même temps abandonner sur le bord du chemin une partie des citoyens. Il y a aujourd'hui parmi les jeunes de 18-29 ans 1,9 million de jeunes femmes et de jeunes hommes

qui ne sont ni en emploi ni en formation et beaucoup d'entre eux sont invisibles du reste de la société car ils ne sont pas non plus en accompagnement. Que font-ils de leurs journées, à qui pensent-ils et, accessoirement, que votent-ils ?

L'échec scolaire de trop nombreux enfants des milieux populaires n'est pas seulement un problème pour l'école, c'est aussi une menace pour la République. Comment ceux qui n'ont pas les mêmes droits que les autres pourront-ils accepter longtemps d'avoir les mêmes devoirs que les autres ?

Mais, s'il fallait trouver une troisième raison de faire réussir les plus pauvres, cette raison serait économique. La réduction des inégalités est en effet une question vitale pour notre économie car les inégalités freinent la croissance. D'une certaine façon, les inégalités sont à la fois le moteur de notre système éducatif et la cause de nos difficultés économiques et sociales. Laisser sur le bord du chemin autant d'intelligences et de potentiels est, de ce point de vue, très problématique pour un pays qui doit affronter la mondialisation et la compétition internationale. L'intérêt bien compris de notre pays rejoint l'idéal d'une école plus juste. ♦

